



éduscol

Série STHR - Classe de première Histoire et géographie

Éclairages complémentaires Histoire et mémoires des deux guerres mondiales

Sujet d'étude n° 1 : Verdun : lieu d'histoire et de mémoires

Dans la mémoire collective des Français, la bataille de Verdun, qui se déroule du 21 février au 15 décembre 1916, n'est pas une bataille comme les autres, mais bien « La Grande Bataille » de la Grande Guerre. Tout concourt à faire de Verdun une bataille emblématique : le territoire resserré, quelques dizaines de kilomètres carrés, sur lequel se déroulent les opérations militaires ; les offensives et contre-offensives successives, se traduisant par les attaques, défenses, prises, pertes et reprises de forts ; les moyens mis en œuvre : 50 millions d'obus tirés pendant la bataille, le nombre d'hommes engagés : les trois quarts de l'armée française sans le secours de troupes alliées, le système de « noria » mis en place par Pétain sur la « voie sacrée » ; et enfin le bilan de 700 000 victimes, dont 300 000 tués ou disparus, presque autant du côté allemand que français.

Dès 1916, la bataille de Verdun devient un enjeu commémoratif clé dans ce qui constitue la mémoire nationale et républicaine du pays. Elle devient un véritable mythe identitaire, alors même que, jusqu'à l'offensive allemande, le lieu ne revêtait aucun caractère sacré pour les Français. Mais l'offensive allemande du 21 février est la première grande offensive à l'ouest depuis la Marne et le spectre de la défaite apparaît très vite. C'est cette angoisse de la défaite qui a conféré à Verdun cette valeur symbolique. Dès le 13 septembre 1916, avant même la reprise du fort de Douaumont, le président Poincaré remet à la ville la légion d'honneur et la croix de guerre. C'est le début d'un travail de mémoire dans lequel l'État intervient peu mais qui est l'œuvre de multiples acteurs.

La ville de Verdun est le premier de ces acteurs. Elle crée le 20 novembre 1916 une médaille pour les soldats qui ont combattu à Verdun, décide de construire un monument commémoratif et d'organiser chaque année une cérémonie officielle. La première a lieu le 23 juin 1920, avec la pose de la première pierre du monument qui est inauguré le 23 juin 1929. Avec les années, les cérémonies prennent de l'ampleur et les anciens combattants sont de plus en plus nombreux à s'y rendre. Pour eux, le lieu consacré n'est pas la ville, mais bien le champ de bataille. C'est donc rive droite que les principaux monuments sont érigés. D'abord celui de la tranchée des baïonnettes, construit en 1920 grâce aux dons d'un banquier américain. Puis l'ossuaire de Douaumont, dont l'initiative revient à l'évêque de Verdun, M^{gr} Ginisty qui constitua pour ce faire un comité assez représentatif de la société civile. L'ossuaire a été financé par des dons de particuliers mais aussi de 122 villes de France et 18 à l'étranger. L'inauguration officielle eut lieu le 8 août 1932. L'ossuaire de Douaumont réunit les dépouilles de 16 000 soldats et les ossements de 160 000 soldats français, mais aussi allemands. Il devient le haut lieu le plus symbolique de la mémoire combattante.

La sacralisation de l'espace des champs de bataille est renforcée par la création de la « zone rouge ». L'État a en effet racheté les terres rendues impropres à la culture par la violence des combats, ainsi que six villages entièrement détruits.

Le développement du « tourisme » des champs de bataille joue un rôle capital dans cette construction de la mémoire combattante. Verdun devient un lieu sacré parce que c'est un lieu de pèlerinage, et réciproquement. Michelin publie dès 1919 un guide illustré de photographies et de cartes précises. Des agences de voyage proposent des visites collectives. Les associations départementales d'anciens combattants organisent des pèlerinages pour leurs membres. Le 12 juillet 1936, elles organisent à Douaumont une manifestation pacifiste spectaculaire, en compagnie d'anciens combattants italiens et allemands. Dès cette époque, Verdun et Douaumont ont acquis

leur statut exceptionnel : symbole de la guerre, c'est le meilleur lieu pour proclamer la volonté de réconciliation et de paix.

La mémoire de Verdun ne se réduit pas à celle des combattants, mais devient très tôt une mémoire nationale partagée.

À partir de 1923, la guerre de 1914-1918 entre dans les programmes scolaires du primaire, puis en 1925 dans ceux du secondaire. Verdun est également très présente dans la production littéraire des années 1920 et 1930 et dans les films.

À la fin des années 1930, la mémoire de Verdun est donc fermement ancrée dans la société française. Elle associe une mémoire combattante, profondément pacifiste, nourrie de souffrances et de deuils, et une mémoire officielle, patriotique et victorieuse. C'est la mémoire « d'une victoire défensive qui offre à la France une image d'elle-même où elle se reconnaît et où elle s'estime : forte et courageuse, mais pas agressive. (...) Une métaphore de la guerre elle-même qui lui fut imposée et qu'elle gagna » (PROST Antoine, KRUMEICH Gerd, *Verdun 1916*, Tallandier, 2015, p. 262).

Après 1945, le souvenir de Verdun ne disparaît pas, parce qu'il est porté par les associations d'anciens combattants, notamment « Ceux de Verdun ». En 1959 est lancée l'idée de la construction du Mémorial, par le Comité national du souvenir de Verdun. L'objectif du mémorial est de montrer ce que fut la bataille de Verdun à ceux qui n'ont pas fait la guerre. La mémoire de Verdun souffre cependant doublement : d'une part parce que, de 1945 à 1962, la France est engagée dans des guerres coloniales, rendant difficilement audible le message de paix donné à Verdun et d'autre part parce que cette mémoire est liée à Pétain, qu'il est difficile de présenter comme le rempart contre les Allemands après Vichy et Sigmaringen.

En 1966, De Gaulle préside les cérémonies du cinquantième anniversaire de la bataille de Verdun, dans un souci de réconciliation entre la France libre et les anciens combattants fidèles à Pétain. Alors que son discours évoque la réconciliation avec l'Allemagne et le traité de l'Élysée, aucun officiel allemand n'est invité. Dès 1965 a été lancée l'idée d'un « Centre mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme ». Il a été installé dans le palais épiscopal, mais n'attire qu'une faible partie des 200 000 personnes qui viennent chaque année sur les champs de bataille.

Mémoire combattante, mémoire nationale, mais aussi depuis le 22 septembre 1984, lieu de mémoire franco-allemand. C'est la première commémoration commune à Verdun, commencée par une visite du cimetière allemand de Consenvoye, puis par une visite à l'ossuaire de Douaumont où, spontanément, François Mitterrand prit la main du chancelier allemand Helmut Kohl. Ce geste n'a été possible que parce que le mythe de Verdun avait perdu son « tranchant patriotique » (Antoine Prost) et que la mémoire en avait évolué, commémorant davantage le sacrifice similaire des victimes.

Sujet d'étude n° 2 : Les Juifs en France, 1939-1945

Il n'existe pas de statistiques officielles permettant de connaître le nombre de Juifs vivant en France en 1939, et l'on ne dispose que d'estimations. En 1914, la France comptait environ 120 000 Juifs, dont 40 000 venus de l'Est par vagues successives depuis la reprise des pogroms après 1880, auxquels s'ajoutaient 30 000 Juifs en Alsace-Lorraine et 70 000 en Algérie. Après 1918, la population d'Alsace-Lorraine est réintégrée à la France. L'immigration juive reprend, au fur et à mesure que l'antisémitisme s'aggrave en Europe centrale et orientale. On estime à 150 000 personnes environ cet apport de population. En 1939, il y avait donc un peu plus de 300 000 Juifs en France, dont près de 200 000 à Paris, ce qui représentait 0,75 % de la population française (près de 4 % à Paris). Ces chiffres ont augmenté en 1940 avec l'exode des Juifs belges et hollandais et l'expulsion des Juifs du Pays de Bade et du Palatinat, qui ont porté le total à près de 340 000, dont deux tiers d'étrangers.

Ces populations présentent une grande diversité, et il serait réducteur d'opposer une population juive française parfaitement intégrée, en voie de « déjudaïsation », socialement aisée, attachée aux valeurs républicaines à une population juive récemment immigrée, pas encore intégrée, attachée à ses traditions et beaucoup plus pauvre, vivant repliée sur elle-même.

La défaite des armées françaises en juin 1940, le chaos provoqué par l'exode, l'armistice voulu et conclu par le chef du gouvernement, le maréchal Pétain, amènent les parlementaires à voter les pleins pouvoirs à celui-ci le 10 juillet 1940, ouvrant ainsi la voie à un régime réactionnaire. La France est divisée en deux zones principales jusqu'en novembre 1942, mais les autorités de Vichy disposent d'une certaine liberté d'action législative sur l'ensemble du territoire. La législation antisémite, rapidement décidée par le nouveau régime, s'applique aux deux zones, occupée et non occupée. Cette législation est tributaire d'un double contexte : dans tous les pays occupés par l'Allemagne, les Juifs ont été soumis à des persécutions. Mais la législation de Vichy a aussi une inspiration autonome : les antisémites qui entourent Pétain voient l'occasion de mettre enfin leurs idées en application. L'administration de Vichy devient ainsi l'auxiliaire du nazisme.

Les premières mesures visant les Juifs sont prises par la France, indépendamment d'ailleurs de la politique allemande. Le 3 octobre, Vichy publie la « loi portant statut des Juifs ». Les Juifs se voient interdire l'accès aux fonctions publiques (notamment l'enseignement), les professions du journalisme, du cinéma, du théâtre, de la radio. Ce statut frappe les Juifs français et étrangers. La loi du 4 octobre précise que ces derniers « pourront être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence ». À la fin de 1940, on estime à 50 000 environ le nombre de Juifs internés dans des camps. Le Commissariat général aux questions juives (CGQJ), créé en mars 1941 et confié à Xavier Vallat, est chargé de la liquidation des biens juifs (« l'aryanisation ») et promulgue un nouveau statut le 2 juin 1941 qui ajoute un critère religieux à la définition des Juifs, aggrave les interdictions professionnelles et préconise le recensement des Juifs. Au total, les deux décrets privent de ses moyens d'existence la moitié de la population juive de France en interdisant aux Juifs d'exercer leur profession. Le CGQJ organise également la confiscation des biens juifs. Les Juifs sont ainsi spoliés de leurs biens (entreprises, biens immobiliers, biens mobiliers en particulier œuvres d'art).

Dans la zone occupée, la propagande antisémite s'intensifie à partir de septembre 1941. En avril 1942, les Juifs doivent porter l'étoile jaune dès l'âge de six ans. Les rafles commencent dès le printemps 1941 en zone occupée. Les Allemands, aidés par la police française, procèdent à l'arrestation de Juifs étrangers qui sont internés dans des camps à Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Drancy, Compiègne. Le premier convoi de déportation part pour l'Allemagne le 27 mars 1942, il est composé de 1 100 hommes juifs étrangers. Vichy met la police de la zone occupée, supervisée par René Bousquet, à la disposition de la police allemande, insuffisante en nombre. À Paris, la préfecture de police dispose en outre d'un fichier répertoriant près de 150 000 Juifs. Le 3 juillet 1942, Vichy, soucieux de montrer qu'il garde son indépendance, donne son accord à la déportation de tous les Juifs apatrides des zones occupées et non-occupées. La rafle du Vel' d'Hiv, organisée à partir du 16 juillet, est le point le plus visible de cette collaboration entre police française et autorités allemandes. 13 152 personnes sont arrêtées en région parisienne, dont 5 919 femmes et 4 115 enfants de moins de 16 ans (la déportation des enfants est une demande de Laval, qui redoutait un problème politique si on déportait les parents en laissant les enfants). Une grande rafle en zone libre est prévue le 26 août. Au total, l'année 1942 voit l'arrestation et la déportation de 40 839 Juifs, soit plus de la moitié des 80 000 Juifs déportés ou morts, et passés par les camps d'internement français. Le ralentissement est à mettre au compte des réactions de l'opinion publique, des organisations laïques et religieuses.

La promulgation du statut des Juifs du 3 octobre 1940, les arrestations et l'internement de milliers de Juifs en zone non occupée, le statut renforcé de juin ne donne lieu qu'à des protestations sporadiques. La presse clandestine de la Résistance n'accorde pas de place à ces questions, à l'exception d'un cahier de *Témoignage chrétien* qui publie en avril 1942 une brochure dénonçant les persécutions antisémites des nazis et de Vichy ainsi que le silence de l'Église. C'est l'obligation du port de l'étoile jaune qui « réveille » l'opinion française. Dans les jours qui suivent la rafle du Vel' d'Hiv, les cardinaux et archevêques de la zone occupée adressent une protestation à Pétain. C'est surtout la lettre pastorale que l'archevêque de Toulouse, M^{gr} Saliège, fait lire dans les églises de son diocèse qui marque le début de la protestation de l'Église. Dès lors, des initiatives de sauvetage des Juifs se font jour. Près des trois quarts des Juifs de France vont ainsi être sauvés,

malgré Vichy, par l'engagement, le courage et la volonté de bon nombre de Français, ceux qui sont reconnus pour Justes par l'État d'Israël et répertoriés par le Yad Vashem (Mémorial pour les victimes de la Shoah) de Jérusalem. Le titre est attribué après enquête et grâce à des témoignages à des personnes qui ont sauvé des Juifs. Deux catégories dominent dans la liste des 2 000 justes français répertoriés : les membres du clergé (catholique et protestant) et les fonctionnaires des collectivités locales et de la police, c'est-à-dire les membres des professions les plus au contact avec les populations persécutées. On peut ainsi citer Edmond Michelet à Brive ou l'action des pasteurs Charles Guillon et André Trocmé au Chambon-sur-Lignon.

Des organisations juives ont aussi été actives pour le secours et l'entraide, notamment l'œuvre de secours aux enfants (OSE). Les Juifs – français et étrangers – ont aussi rejoint les rangs de la Résistance, en intégrant mouvements et réseaux, en ralliant la France libre. Il y eut aussi une résistance spécifiquement juive, en particulier au sein de la MOI (Main-d'œuvre immigrée). En 1941, des jeunes venus des Éclaireurs israélites de France fondent l'Armée juive dans la région de Toulouse, qui devient en 1944 l'Organisation juive de combat. Ses activités se répartissent entre entraide, sauvetage d'enfants juifs et combats du maquis. Des groupes de maquisards juifs contribuent à la libération de Lyon et à celle de Paris.

Dès la libération de Paris, le Gouvernement provisoire de la République française abolit, par une série d'ordonnances, la législation anti-juive de Vichy. La loi édicte la restitution des biens juifs ariyanisés, admet comme pupilles de la nation les enfants orphelins de parents juifs déportés, réintègre les fonctionnaires révoqués. Entre avril et juillet 1945, la plupart des survivants de la déportation est de retour en France. Parmi eux, 2 500 Juifs. Dans un premier temps, leur spécificité n'est pas distinguée et le génocide reste largement occulté, y compris par les survivants eux-mêmes, dont la préoccupation première est de retrouver leur place dans la communauté nationale. Les lois des 8 août et 9 septembre 1948, qui définissent réciproquement le statut et les droits des déportés et internés de la Résistance et ceux des déportés et internés politiques, intègrent les déportés juifs aux déportés politiques. Il faudra attendre le procès Eichmann (1961) pour que la spécificité de la déportation et de l'extermination des Juifs soit réellement prise en compte.

Sujet d'étude n° 3 : Une figure de la Résistance et de l'engagement : Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou Germaine Tillion

Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Germaine Tillion, résistantes de la toute première heure, celle de l'opposition au 17 juin et au discours de Pétain annonçant l'armistice, se sont engagées totalement dans la Résistance puis dans des causes étroitement liées pour elles à leur parcours dans la guerre et la déportation. Elles ont porté la mémoire de la Seconde Guerre mondiale non seulement par leurs témoignages et leurs éclairages sur cette période, mais aussi par leurs actions, politiques et sociales, perpétuation de l'engagement de leur conscience contre l'inacceptable. Ainsi, en 1978, Germaine Tillion, interrogée par un journaliste, évoque-t-elle la torture en Algérie par cette constatation sans concession : « Ce que nous avons stigmatisé quelques années auparavant chez les nazis, la France libérale, démocratique, socialiste l'applique à son tour et à sa manière. La preuve qu'aucun peuple n'est à l'abri d'une infection par ce mal absolu ». Ainsi, en 1997, Geneviève de Gaulle-Anthonioz ouvre-t-elle le débat sur la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions avec ces mots témoins du même engagement humain : « Je ne suis pas une héroïne, mais je revendique le terme de résistante. Au fond, entre la Résistance et ATD, il y a un cheminement commun : le refus de l'inacceptable ».

Elles se sont connues à Ravensbrück et resteront liées leur vie durant (voir dans la bibliographie les *Dialogues* présentés par Isabelle Anthonioz-Gaggini). Geneviève de Gaulle-Anthonioz sera la première femme à recevoir la Grand-croix de la Légion d'honneur en 1998 et elle en décorera son amie Germaine Tillion l'année suivante. Elles avaient déjà été décorées de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

Geneviève de Gaulle Anthonioz (1920-2002) est la nièce de Charles de Gaulle. Elle naît dans une famille à la fois traditionnelle et non-conformiste, où elle côtoie des personnalités pensant contre leur « milieu », dont son oncle, déjà repéré pour ses positions particulières dans l'armée : « Dans un milieu en majorité antidreyfusard, écrira-t-elle, mon grand-père a été dreyfusard ; dans un milieu en majorité munichois, mes oncles et mon père étaient antimunichois ». Son père est ingénieur des mines. Elle perd sa mère à quatre ans, puis sa sœur à 18 ans. Elle part étudier l'histoire à l'université de Rennes.

La guerre commence et cette jeune femme, que la lecture de *Mein Kampf* a horrifiée à 14 ans, réagit au discours du 17 juin de Pétain par une volonté immédiate d'entrer en désobéissance. Très tôt, elle perpétue des actes isolés de résistance avant d'agir dans des réseaux plus structurés, notamment avec sa tante Madeleine à Paris, et en 1943 dans le mouvement *Défense de la France*. Elle bascule dans la clandestinité. Sous le pseudonyme de « Gallia », elle écrit dans le journal clandestin du mouvement. Elle est membre du comité directeur de l'organisation et assure la diffusion du journal résistant qui aura le plus fort tirage de la presse clandestine. Arrêtée par un milicien en juillet 1943, elle est emprisonnée à Fresnes, comme Germaine Tillion, et déportée à Ravensbrück quatre mois après elle en février 1944. La détention va la mettre dans un état critique. Elle tient grâce à l'entourage de ses camarades qui l'ont surnommée le « petit de Gaulle ». Les gardes SS ne savent pas au départ son lien avec Charles de Gaulle, dont elle apprend dans le camp qu'il a descendu les Champs-Élysées. En octobre 1944, son identité ayant été repérée par les nazis, Himmler veut l'utiliser comme monnaie d'échange ; mais après un traitement de faveur, elle est parquée deux mois dans un bunker. Libérée en avril 1945, elle pèse 40 kilos. Elle se marie l'année suivante avec un ancien résistant dont elle aura quatre enfants. Elle contribue à la fondation de l'Association nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance (Adir), dont elle devient la présidente dans les années 1960.

Elle restera sa vie durant attentive à la mémoire de la guerre, comme « gardienne du passé », lors du procès de Klaus Barbie notamment en 1987. Aux côtés de son oncle dans le lancement du RPF, elle sera collaboratrice d'André Malraux en 1958. Elle quitte cependant ce cabinet ministériel quand elle découvre les bidonvilles de la banlieue parisienne et s'engage à cette époque contre la grande pauvreté dans le mouvement Aide à Toute Détresse créé par Joseph Wresinski en 1957, devenu ensuite ATD Quart Monde. Elle en sera présidente près de 40 ans, de 1964 à septembre 2001. Membre du Conseil économique et social en 1988, elle est à l'origine de la loi contre la grande pauvreté, votée en 1998. Sa foi chrétienne et son parcours dans la Résistance et la déportation ont nourri cet engagement spécifique contre l'extrême pauvreté en faveur de la dignité humaine, comme elle l'a exprimé : « Peu à peu, ce que j'apprends des pauvres et des humiliés laboure mon expérience de la déportation. J'ai essayé, dès mon retour, de l'enfouir au fond de moi pour vivre enfin mon bonheur de femme aimée, de jeune mère, mais tout revient à la surface ».

Geneviève de Gaulle-Anthonioz a laissé trois écrits témoignages de sa vie : sur Ravensbrück et l'univers concentrationnaire, *La traversée de la nuit*, en 2001 ; lors du procès de Klaus Barbie, la préface du livre de Lise Lesèvre en 1987 ; sur son engagement contre la grande pauvreté, *Le Secret de l'espérance*, en 2001.

Germaine Tillion (1907-2008), fille de notables provinciaux, bachelière en 1925, première année où les épreuves sont mixtes, fait des études d'abord éclectiques : elle dira elle-même avoir fait « des études qui me plaisent : archéologie (comme les parents), puis préhistoire, puis histoire des religions, égyptologie, folklore français et celtique et surtout ethnologie qui me passionne ». Elle approfondit en ethnologie et c'est dans cette voie qu'elle mène, dès les années 1930, des missions d'étude en Algérie dans les Aurès, ce qui est rare pour une femme à l'époque. Cette immersion dans les sociétés berbères traditionnelles, qui sont à peine touchées par les frémissements d'un changement qu'elle pressent venir des grandes villes, marquera à jamais sa réflexion scientifique, mais aussi humaniste et politique au moment de la guerre d'Algérie. Sa dernière mission de l'époque se termine en mai 1940 et elle rentre en France alors que le pays vit les déboires militaires et l'exode. Et c'est sur la route de l'exode, avec sa mère, qu'elle entend le 17 juin le discours de Pétain qui suscite chez elle une réaction immédiate de refus de la défaite.

Résistante de la toute première heure, elle agit notamment dans ce qui sera nommé « le réseau du musée de l'Homme ». Victime d'une trahison en août 1942, Germaine Tillion passe plusieurs mois en prison avant d'être déportée en octobre 1943 à Ravensbrück. Sa mère, déportée elle aussi, y mourra gazée. Germaine Tillion pose son regard d'ethnologue sur la mécanique concentrationnaire et en décortique le fonctionnement. Pendant l'hiver 1944-1945, elle écrit en cachette avec l'aide

des autres prisonnières une opérette, *Le Verfügbar aux Enfers*, sur des feuilles tenues au secret¹. L'opérette sera mise en scène pour la première fois en 2007 à Paris, puis à Ravensbrück en 2010 pour le 65^e anniversaire de la libération du camp². Cet écrit empreint d'humour noir et utilisant des airs connus est un acte de résistance au processus de déshumanisation des camps en relatant à sa façon les conditions inhumaines de détention. Ces dernières seront décrites avec précision par Germaine Tillion après la guerre quand elle réintègre le CNRS et consacre ses années d'après-guerre à travailler sur les crimes nazis.

Les débuts de la guerre d'Algérie vont la replonger dans le pays sujet de ses premières recherches ethnographiques, que la Seconde Guerre mondiale avait interrompues. Appelée dès 1954 pour une mission d'observation de trois mois par François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur de Pierre Mendès France, elle va suivre ensuite les développements du conflit en partie sur place, dans des missions officielles et en gardant son œil d'ethnologue avertie des conditions de vie en Algérie. Elle s'élève contre les violences des deux bords, les attentats aveugles contre la population civile comme la torture et les exécutions. Ses positions, marquées par la constatation de la chute du niveau de vie des Algériens, leur « clochardisation », et la déstructuration de la société traditionnelle, marquées aussi par son envie d'agir face à ce qu'elle appelle « l'énorme épuisement de l'Algérie » et son indéfectible compassion face à tous les êtres humains, ne sont pas toujours comprises. D'autres questions particulières vont amener son engagement jusqu'au bout de sa vie : la question de l'enseignement dans les prisons en France et l'émancipation des femmes de Méditerranée dans les années 1960 et 1970, la lutte contre l'esclavage moderne, la dénonciation de la torture en Irak en 2004.

Germaine Tillion a laissé des ouvrages universitaires et des témoignages biographiques : sur l'ethnologie maghrébine : *Le Harem et les Cousins* et *Il était une fois l'ethnographie* ; sur ses expériences de vie concentrationnaire : *Ravensbrück, La traversée du mal, Le Verfügbar aux Enfers* ; sur la guerre d'Algérie : *Les Ennemis complémentaires*. À ces livres s'ajoute la compilation par Tzvetan Todorov d'extraits d'écrits divers et de réflexions de sa part sur ce long parcours, réunis dans une sorte d'autobiographie reconstituée, *Fragments de vie* (2013).

¹ Le *Verfügbar* est un déporté qui n'appartient pas aux équipes de travaux forcés et cherche en permanence à échapper aux corvées du camp.

² Lien vers une [version audio](#).